

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le treize du mois de Décembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
2. Approbation du compte rendu municipal du 08/11/2021	2
3. Délibération – Choix de l'entreprise pour le renouvellement d'affermage	2
4. Présentation d'une étude de travaux concernant la traversée départementale côté gare	3
5. Délibération – Approbation rapport de la CLECT	3
6. Délibération – Décision modificative	3
7. Délibération – Modification tableaux des emplois	4
8. Délibération – Tarif location à la journée de la salle multifonction et règlement en cas d'annulation	4
9. Proposition d'achat de la parcelle 111 au « lotissement le Progrès »	4
10. Demande de participation aux frais de dératisation d'une habitante	4
11. Informations diverses	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. CHAVET Clément
M. MINASSIAN Guy	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M. VAN DORT Didier
M. RUEZ Quentin	Mme JACQUET Aurélie
Mme DESBOS Blandine	Mme COSTA Catherine
Mme ANTON Dorothée	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	Mme ROSERAT Charlène
Mme CALLY Audrey	M. FROGET Bruno

Étaient absents et excusés

- M. POTIN Fabien (Procuration à Mme ABRAM-PASSOT Evelyne)
- M. GOURMAND Johann
- M. OTTAVIOLI Hervé

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire installe Mr FROGET Bruno en tant que conseiller municipal.

2. Approbation du compte rendu municipal du 08/11/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 08 Novembre 2021

3. Délibération – Choix de l'entreprise pour le renouvellement d'affermage

M. le Maire donne la parole à M. MINASSIAN.

M. MINASSIAN explique qu'un avis d'appel d'offre a été lancé pour assurer le renouvellement des prestations de l'affermage. A l'issue de cet appel d'offre il s'avère que seule la SOGEDO a répondu.

Après négociations, avec l'assistance Conseil Service de Lagnieu, et la SOGEDO qui présentait une offre surévaluée, mais qualitativement correcte, le rapport d'analyse des offres, a été rendu et présenté en mairie.

Le contrat est de 60K € / an sur renouvellement de matériel et entretien annuel. Les changements de matériels (pompes, sondes et autres) sont également pris en compte. Sur 10 ans, le contrat porte sur 600 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contrat avec la SOGEDO pour 600 000€ sur 10ans.

4. Présentation d'une étude de travaux concernant la traversée départementale côté gare

Monsieur le Maire présente un projet de travaux, pour sécuriser la traversée départementale, pour rejoindre le secteur gare, les écoles et les commerces, en venant du côté Nord de cette départementale (route du Bouchoux et chemin de la Brondalière)

Deux scénarios ont été proposés avec l'aménagement d'ilots centraux et la mise en place d'un passage piéton.

Les programmes de financement du Département pour 2022 sont bouclés. Le projet sera donc soumis au programme 2023.

- 1ere phase entre 100-120€ HT
- 2eme phase environ 250K €

Le projet sera financé par la commune, et subventionnable par le Département. Un courrier a été envoyé à Monsieur Jean DEGUERRY Président du Département, pour connaître les montants alloués pour les travaux.

Au niveau de la région, une demande sera effectuée dès leur réponse.

Monsieur le Maire informe qu'il a été alerté par le Département sur l'urbanisation situé côté Départementale, qui poserait dans le futur un souci de sécurité, et informe que les constructions auraient dû être évitées.

(Courriers du CD de 2004 et 2005)

Le département rappelle que l'installation de feux tricolores n'est pas possible hors agglomération, et qu'il a conscience de l'engagement de la commune à trouver une solution pérenne et sécurisante et de l'accompagner financièrement.

5. Délibération – Approbation rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la CLECT a été envoyé à l'ensemble des conseillers, et qu'il convient de délibérer sur ce rapport en fonction des modifications liées au service commun, notamment dans les domaines des interventions musique et sport. Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Paul ne fait pas partie des communes dont les charges sont transférées, puisqu'elle n'a bénéficié d'aucune de ces interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le rapport de la CLECT

6. Délibération – Décision modificative

La secrétaire de mairie explique qu'il faut passer des écritures comptables, d'ordre budgétaire. Rappelle que des avances ont été mandatées sur le compte 238 en 2021 pour la somme de 81 142.29€ et en 2020 pour la somme de 277 443.50€ et qu'il convient de passer la somme totale soit 358 585.79€ au compte 21 compte d'immobilisation, en dépenses d'investissement, équilibré par une recette au compte 238.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 votes POUR et 1 abstention
APPROUVE ce transfert de crédit.

7. Délibération – Modification tableaux des emplois

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait d'ouvrir un poste d'agent administratif pour 12h /semaine afin de suppléer les secrétaires présentes qui sont sur des temps non complets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture du poste sur 12h/semaine

Informe également de l'augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil. Ce poste passerait à 30h au lieu de 28h au 1^{er} janvier 2021, et comprendrait les deux samedis travaillés par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'augmentation du temps de travail

Informe également que l'agent technique peut prétendre à passer adjoint technique principal 2^{ème} classe, et qu'il conviendrait d'ouvrir son poste au 1^{er} février 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture d'un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe

8. Délibération – Tarif location à la journée de la salle multifonction et règlement en cas d'annulation

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un tarif de location à la journée pour la salle multifonction, avec usage de la cuisine.

Le conseil municipal fixe un tarif pour les varaxois : 250€ et pour les extérieurs : 400€

Puis il demande d'instaurer un règlement sur les conditions d'annulations et suivant les diverses raisons.

Il a été décidé d'appliquer les conditions suivantes :

- Remboursement de l'intégralité de la réservation : en cas de force majeure pour : (décès, covid et sur présentation d'un justificatif)
- Remboursement de la moitié de la réservation lorsque la demande du locataire est faite au maximum un mois avant la date de la réservation, sauf si cas de force majeure
- Non remboursé si la demande du locataire est faite dans le mois de la réservation, sauf cas de force majeure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs à la journée et la mise en place d'un règlement d'annulation

9. Proposition d'achat de la parcelle 111 au « lotissement le Progrès »

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande pour l'acquisition d'un tènement appartenant à la commune et passant devant la propriété du demandeur.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal se positionnera lors d'une prochaine réunion municipale, une réflexion est soulevée sur la prise en charge du géomètre.

10. Demande de participation aux frais de dératisation d'une habitante

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de prise en charge pour une dératisation faite dans une propriété, située Rue de la Dombes et dont les égouts municipaux sortent dans son jardin.

Ce problème relevant de la salubrité publique, sur domaine privé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'étudier la mise en place d'une grille sur cette plaque d'égout afin d'éviter la remontée de rats par ce réseau.

11. Informations diverses

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne informe que depuis leur élection, le rétablissement d'un service d'un Centre de loisirs a été la priorité.

Depuis, des réflexions ont été murement menées, pour trouver des solutions possibles et en parallèle le Centre Social de Chalamont s'est rapproché de la commune pour proposer un partenariat.

La commission périscolaire va être très prochainement convoquée afin d'étudier cette proposition et le soumettra par la suite au conseil municipal.

Elle explique que toujours dans l'objectif d'ouvrir un centre de loisirs, un manque de formation, voir même de personnes diplômées manquent à l'appel.

Rappelle qu'aujourd'hui le fonctionnement de la garderie ne nécessite pas la présence de personnes diplômées. Informe que deux agents de la commune ont répondu favorables pour être formés, et pour pouvoir intégrer le nouveau centre social.

Le délai d'inscription est prévu pour fin décembre afin de pouvoir bénéficier d'une place de formation Bafa Citoyen organisé par la Communauté de Communes Centre Dombes.

Le coût de cette formation s'élève à 797€

Mme DESBOS informe que depuis la rentrée de septembre, quelques familles varaxoises bénéficient d'un soutien scolaire (devoirs) organisés par quelques bénévoles de St Paul de Varax, le soir après l'école, de 16h45-17h45. 3 familles avec 4 enfants bénéficient de ce soutien scolaire.

La Commission Jeunesses et Seniors, à créer un groupe de parole pour soutenir les projets des jeunes collégiens de 10 -15 ans.

Mme ANTON Dorothée informe qu'une commission santé a eu lieu le 24/11 pour faire le point sur les contacts pris avec le Dr Lacombe de l'ordre des Médecins, pour trouver plusieurs médecins qui souhaiteraient s'installer sur la commune.

Une rencontre a eu lieu également avec deux conseillers départementaux, M. MATHIAS et Mme CHMARRA, le 8 décembre dernier, mais aucune piste n'a été retenue en raison du peu de candidats, malgré l'ouverture de 10 postes médecins.

De plus, un sondage a été fait au centre de vaccination de la mairie de Villars les Dombes mais aucun retour concret a été enregistré.

M. RUEZ remercie toute la commission communication pour leur assiduité quant à l'élaboration du bulletin municipal. Il stipule qu'il trouve ce bulletin exactement comme il le voulait visuellement, avec une lecture simple et une proportion d'image par rapport au texte cohérente. Il énonce que celui-ci a été tiré en 800 exemplaires comme ce qui avait été fait par l'ancienne équipe municipale mais qu'ils devront l'imprimer en seulement 750 à la vue de la distribution faite. Concernant le tarif, face au budget de 4920€ en 2019 ou 4840€ en 2018, ce bulletin municipal de 44 pages malgré toutes ces options prises (finition dos carré collé/pelliculage MAT, papier PEFC, couverture à 250g et pages à 130g ainsi que la livraison comprise en 1 jour ouvré), a coûté 1912€ soit 2,39€ par bulletin. Ces 3000€ d'économies sont principalement dû à la réalisation de la PAO par Mme COSTA Catherine.

M. LE MAIRE rappelle le projet de restauration de l'église de 2015 -2016 et informe que M. POTIN a redemandé des coûts actualisés pour les travaux à la STE D'AR JHIL.

Pour l'obtention de subvention, il serait souhaitable que la commune participe au loto du patrimoine, dans sa phase de maillage qui finance les projets au niveau départemental.

M. Froget rappelle que le financement de ces travaux repose sur un engagement concret de la commune. La commune donneuse d'ordre doit inscrire ces travaux à son budget par tranche. La première représentant la somme d'environ 15000€ HT (chiffre de 2016).

M. LE MAIRE explique qu'un plan départemental de prévention de la délinquance sera mis en place début d'année 2022, plan départemental initié par la Préfecture.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 17 Janvier 2022 à 20H.

La séance est levée à 22h45